

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Carrefour des amis inc.	Numéro de permis 2019629	Date d'inspection Le 15 juillet 2021	
Nom de l'établissement Garderie Carrefour des amis		Numéro de téléphone (506) 542-1907	
Adresse 806 rue École Beresford NB E8K 1V5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
41(3) L'exploitant d'un établissement agréé : a) affiche, aux lieux réservés au changement des couches, la procédure applicable à cette fin.	41(3)(a)	04 juin 2021	04 juin 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
- Visite à l'établissement pour l'inspection de renouvellement de permis. - Le ratio fut respecté lors de la visite. - Deux locaux manquaient les procédures du changement de couche, ceux-ci fut ajoutée durant la visite. - La graduation des enfants de 4ans fut soulignée durant la visite. - Une activité, la collation, des jeux extérieurs, le dîner et la sieste ont eu lieu durant la visite d'inspection. - L'établissement est conforme à la loi des services à la petite enfance, le permis est recommandé.			

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 04 juin 2021

Date

original signé par
Allain Hachey

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 juin 2021

Date